Ville du Grand-Saconnex



<u>Procès-verbal de la séance du Conseil municipa</u>l <u>du</u> 8 février 2021 à 20h

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal
- 3. Communications du Conseil administratif
- 3.1 Communications
- 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués
- 4.1 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie sur « Vivre la transition »
- 4.2 Rapport d'information de la commission Prévention, sécurité du 11 janvier 2021
- 5. Projets de délibérations
- 5.1 Délibération relative à la DD 113260 demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17A, 17B, 17C
- 6. Propositions du Conseil administratif
- 7. Route des Nations et grands travaux
- 8. Motions
- 8.1 Motion du PS : « Des logements temporaires pour des Saconnésien·ne·s en situation d'urgence »
- 8.2 Motion des groupes PLR, UDC, PDC et GAG : « Veiller à maintenir un habitat diversifié dans la ville du Grand-Saconnex »
- 9. Résolutions : néant
- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
- 11.1 Approbation du calendrier du 1^{er} semestre 2021
- 11.2 Présentation du projet informatique
- 11.3 Autres propositions
- 12. Communications et divers
- 12.1 Agenda
- 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) –

Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) (jusqu'à 22h57) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Pierre GARDET (GAG) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire (arrivé à 21h20)
 M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
 Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général (jusqu'à 22h57)
 Mme Fabienne REBER, Cheffe du SATPE (jusqu'à 22h57)

Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés:

M. Saïd BOUCHAREB (UDC)
M. Eric PORTIER (GAG)
Mme Carla RUTA (SOC)

Le Président ouvre la séance à 20h01 et offre ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il souhaite la bienvenue à M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général, et Mme Fabienne REBER, cheffe du Service aménagement, travaux publics et énergie.

En ouverture de séance, le Président fait respecter une minute de silence en mémoire de M. Roland QUADRI, ancien Conseiller municipal de la commune, décédé le 3 février 2021.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

Mme PERROTIN DURET apporte les deux corrections suivantes :

- « ... et créerait une inégalité de traitement par rapport aux personnes » (p.1051)
- « ... c'est la diversité dans l'alimentation qui est le mieux pour se préserver des afflictions infections. » (p.1055)

Après ces remarques, le procès-verbal est approuvé par 21 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce qu'il a été décidé d'octroyer le Mérite Saconnésien 2020 aux 7 chauffeurs bénévoles de l'Association des Transports Saconnésiens, afin de les féliciter pour leur service.

La nouvelle est reçue sous les applaudissements de l'assemblée.

M. CUDRE exprime sa surprise d'apprendre cela et explique, en tant que membre de l'association, que ses collègues et lui-même conduisent bénévolement les aînés tous les mercredis à Balexert (hors période COVID), ainsi qu'à la croisière sur le Léman et au Noël des Aînés à Palexpo. Il ne sait pas d'où est venue cette demande mais cela lui fait extrêmement plaisir.

Mme MICHAUD ANSERMET va vérifier d'où est venue la demande.

Le Président explique avoir dû annuler la dernière séance du Conseil municipal car il y avait une panne de chauffage. Cette décision a malheureusement dû être prise au dernier moment, et le bureau a réfléchi pour que cette situation ne se reproduise pas, et a demandé au Conseil administratif de prévoir un plan B, pour le cas où ce cas de figure survenait à nouveau, pour des questions techniques ou autres. Il y aura donc une salle dédiée avec un plan d'action pour la mettre en place en cas d'urgence, afin de pouvoir réagir dans de telles conditions. La dernière fois, cela n'était pas possible car il a fallu prendre une décision à 16h, mais s'il y avait eu un plan B il aurait peut-être été possible de faire quelque chose. Normalement cette situation ne se reproduira donc pas.

M. EYA NCHAMA souhaite une bonne année à ses collègues. Il regrette que la dernière séance ait été annulée, car du point de vue de la loi, il devrait y avoir 10 séances du Conseil municipal par année. La décision d'annuler à la dernière minute aurait été compréhensible s'il s'agissait d'un petit village sans salle.

Le Président précise que la loi ne précise pas qu'il faut 10 Conseils municipaux par année; elle dit que le bureau convoque le Conseil municipal lorsqu'il le juge nécessaire.

M. EYA NCHMA aimerait finir sans être coupé. Après l'annonce, il a vu que la Viceprésidente n'était pas au courant de la situation, et cela l'a étonné. Il répète que l'on n'est pas dans un petit village sans salles, et il estime que trois heures étaient suffisantes pour trouver une salle au Grand-Saconnex.

Le Président répond que la décision a surtout été prise à cause de la situation sanitaire, car le déménagement aurait été plus simple autrement. A cause des mesures, celui-ci était plus compliqué car il fallait mettre en place les distances, les mesures de désinfection, etc. Il s'est concerté toute la journée avec Mme PORTIER, responsable des équipements publics, et il a finalement pris la décision d'annuler en tant que Président, certes sans consulter ses collègues du bureau, cependant formellement il n'y était pas obligé, même si au niveau de la politesse cela aurait peut-être été mieux. Il ajoute que cela s'est fait très vite pendant une journée de travail intense. Il est désolé si certains sont mécontents, mais au vu des

conditions sanitaires, il ne pouvait pas s'imaginer forcer ses collègues à faire cette séance dans le froid, et il espère que la majorité le rejoint dans son analyse.

M. POMATTO précise être en charge des bâtiments publics et que M. JIMAJA est responsable du collège. Il existait effectivement des alternatives possibles, telles que l'aula du Pommier et le théâtre douze dix-huit, par contre il lui semble évident qu'avec une panne au dernier moment il n'y avait pas forcément toutes les infrastructures au niveau des tables, des micros, etc. L'aula du Pommier permet d'avoir 37 personnes mais pas 37 tables. Le choix final revenait au Président du Conseil municipal qui a estimé que, au vu de l'ordre du jour, il n'était pas nécessaire de tenir la séance dans ces conditions. M. POMATTO ne souhaite pas que l'on pense que l'administration est inapte à trouver une salle au dernier moment, il estime que le personnel peut proposer des alternatives.

Le Président répète que les mesures sanitaires sont l'élément clé ; avec 37 personnes on rentre dans ces salles mais avec des tables cela est moins sûr, et à 16h il n'y avait plus le temps de se poser la question. Avec un plan B il sera possible de mieux réagir.

Mme MICHAUD ANSERMET confirme le fait qu'elle l'a appris à 16h comme tout le monde car le Président n'avait pas consulté le reste du bureau avant, cependant elle pense que la même solution aurait été choisie à cause des contraintes de mise en place liées à COVID.

Mme PRUNCU CUTILE demande si une autre date a été prévue pour rattraper la séance, comme mentionné dans l'e-mail.

Le Président lui répond que, puisque l'ordre du jour était léger et que la séance suivante était très rapprochée, il n'a pas été jugé nécessaire de le faire.

Le Président annonce que plusieurs personnes ont déploré la lenteur des rapporteurs en commission, notamment la procès-verbaliste qui organise les séances et qui doit perpétuellement rappeler et relancer les présidents et rapporteurs. Il demande donc à ceux-ci d'être d'avantage réactifs afin que les PV et rapports puissent être transmis plus rapidement.

Le Président signale par ailleurs que la diffusion en streaming de ce soir se fait en direct via l'hébergeur Infomaniak, qui est la solution choisie pour pallier l'absence de public et est une alternative un peu plus locale, non gérée par des géants des médias américains.

Mme MICHAUD ANSERMET indique que, lors du bureau de janvier, la question de trouver une solution pour la diffusion avait été discutée, cependant elle a trouvé désagréable d'apprendre *via* la newsletter de la commune le fait que la transmission se ferait. Elle pense que le Conseil administratif aurait pu mieux informer le bureau du fait qu'une solution avait été trouvée.

Courriers:

Mme GIROD donne lecture du courrier du Grand Conseil genevois au sujet du PL 12584 (annexe 1).

Le Président précise que le sujet sera traité et voté au point 11 « Propositions »

Mme MICHAUD ANSERMET lit la lettre de remerciements de l'ARFEC (annexe 2), et précise que c'est suite au passage de la caravane de Cœur à cœur en décembre que la commune a décidé d'octroyer un don à cette association.

Mme GIROD lit le courrier de remerciement de l'A3S (annexe 3).

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

M. POMATTO excuse l'absence de M. JIMAJA, qui est actuellement au comité de l'ACG et rejoindra la séance en cours de route. Il propose à Mme PORTIER, responsable de l'administration, de présenter M. GÖNCZY et Mme REBER, qui assistent à la séance.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER explique que, suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux, il a été demandé à M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général en charge de l'administration et Mme Fabienne REBER, sa suppléante, de venir à cette séance afin d'être présentés et pour que les Conseillers municipaux puissent mettre un visage sur leurs noms.

Mme PORTIER a le plaisir d'annoncer qu'il y aura prochainement, à la Mairie, une grainothèque, c'est-à-dire une petite boîte où mettre des graines de fleurs, plantes, légumes, de préférence indigènes, et que celle-ci sera ouverte à tous les habitants qui souhaitent y déposer ou prendre des graines. Elle invite tout le monde à aller y jeter un coup d'œil. Elle annonce ensuite que les travaux de la piste finlandaise ont commencé. Celle-ci aurait dû être réalisée avec l'ORPC de Valavran mais les travaux ont été repoussés d'un an à cause de COVID-19. A présent, la commune va être épaulée par plusieurs civilistes qui vont aider à créer une nouvelle piste finlandaise passant par la forêt du Jonc.

Par ailleurs, les travaux pour le remplacement et la réfection des écopoints vont commencer lundi pendant les vacances scolaires par l'écopoint de la Tour, puis vont faire le tour des différents écopoints communaux. Des bennes apparentes seront positionnées à côté des écopoints pour faire le pont pendant le remplacement de ceux-ci. Les travaux dureront un moment.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce que les travaux d'extension du Foyer de jour se sont terminés avant Noël. Le personnel est ravi et ces travaux ont permis d'ajouter 3 pièces de 208 m² en tout : un bureau, un lieu d'accueil pour les proches aidants et un vestiaire pour le personnel, ce qui a permis de mettre les locaux aux normes, car il manquait quelques mètres carrés.

Toujours par rapport aux personnes âgées, un projet est en train d'être mis en place pour lutter contre l'isolement et favoriser des actions allant dans cette direction. Ce projet est proposé par l'association Radix ; pour rappel, la commune avait déjà travaillé avec Radix, qui avait lancé une campagne pour lutter contre l'addiction des jeunes à l'alcool. Aujourd'hui ils proposent une collaboration pour recenser les actions menées par la commune, les évaluer et développer de nouvelles actions pour lutter contre l'isolement des seniors. 3 communes ont été choisies en Suisse Romande : outre le Grand-Saconnex, il s'agit

de Riddes pour le Valais et Marly pour Fribourg. Dans le cadre de ce projet, deux collaborateurs de Radix viendront régulièrement pour analyser, aider et soutenir la commune dans toutes ses actions, et le Grand-Saconnex recevra CHF 10'000.- pour mettre ces actions en place. Le calendrier est en train d'être fait, une convention formalisera cette collaboration sur les 3 prochaines années avec des objectifs globaux d'amélioration du bienêtre et de la qualité de vie des personnes âgées, notamment par le renfort de leurs ressources, le recul de la vulnérabilité psychosociale et la précarité des aînés, et l'encouragement à des activités communautaires favorisant l'autonomie des seniors et leur maintien à domicile. Par la même occasion toute une série d'actions se développe autour des proches aidants sur les communes de la rive droite.

M. POMATTO a une annonce par rapport à la crise sanitaire qui a révélé les inégalités sociales et les fragilités du système économique en vigueur, surtout avec les conséquences catastrophiques de la COVID-19. Cela les a amenés à essayer d'envisager les différents plans solidaires possibles. Il rappelle que les communes de Rive Droite ont mis en place une aide alimentaire tout l'été à Palexpo; actuellement elles travaillent encore pour trouver des solutions simples à court terme, ainsi que des projets plus importants à long terme. Un des éléments retenus est le projet d'une association développée du côté de Nyon par une mère et sa fille, et étendu en Terre Sainte. Il s'agit de Suspend'us, calqué sur le principe des cafés suspendus napolitains mis en place après la Seconde Guerre Mondiale, qui permet à un client de café d'en payer un pour lui-même et un supplémentaire pour une personne n'ayant pas les moyens de s'en offrir. L'association Suspend'us met en avant une plateforme en ligne qui permet à tout un chacun de mettre de l'argent sur un commerce local, par exemple des commerces alimentaires, des boulangeries, mais également des centres dentaires, opticiens, etc. L'idée est de valoriser les commerçants locaux d'une part et de permettre les personnes qui en ont besoin d'avoir accès à un café, de la nourriture, un détartrage ou un contrôle de la vue d'autre part, car on sait que les questions de santé sont souvent mises de côté par les personnes en situations précaires. Les gens peuvent voir où ces offres sont disponibles à travers cette plateforme informatique ou en se rendant dans les commerces. M. POMATTO indique qu'il y a eu des rencontres et discussions à ce sujet, et que le CA est partant ; il est même possible de mettre en place ce projet tout de suite sans ligne budgétaire, et de le compléter ensuite par d'autres propositions. Les bénéficiaires de ce type d'action ont généralement une carte de membre avec une évaluation socio-économique à la clé, permettant de justifier ce soutien, ou une carte de Caritas. Actuellement, selon les estimations du Service de l'Action Sociale, 60 familles environ sur le Grand-Saconnex sont concernées. Il ajoute qu'actuellement cela a été mis en place sur Terre Sainte et Nyon, et que les personnes concernées ont droit à CHF 15.- par jour pour l'alimentation. Ces deux éléments (Radix et Suspend'us) seront présentés plus à fond devant la commission Cohésion sociale. De plus, certains commerces de la commune ont déjà été contactés et se sont constitués partie prenante dans l'opération en train d'être mise en place.

3.2 <u>Réponses aux suspens du Conseil municipal</u>

Le Président indique que M. JIMAJA fera ses annonces plus tard, lorsqu'il sera présent. De plus, il rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de décembre 2020 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CMNet (annexes 4 et 5).

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie sur « Vivre la transition»

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du rapport. Elle ajoute que, par ce projet, M. JIMAJA souhaite répondre à la motion orale de l'UDC.

M. MICHAUD ANSERMET affirme qu'il ne s'agissait pas d'une motion orale mais d'une motion écrite.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que cette motion de l'UDC souhaitait organiser un concours autour du développement durable pour les jeunes, et que M. JIMAJA pense répondre à la motion par ce travail.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET n'est pas très au clair avec ce que fait la commission Transition, démocratie, et il lui semble que celle-ci fait double jeu avec la révision du PDCom; elle trouve dommage que ces deux groupes ne soient pas réunis afin de travailler ensemble. Elle a de la peine à comprendre de quoi relève cette commission exactement.

Mme GIROD partage la perplexité de Mme PERROTIN DURET. Elle a lu attentivement le PV du 26 janvier, a eu une longue discussion au sein de sa fraction, et il lui semble que, en le regardant dans les détails, ce projet ressemble à 100% aux contrats de quartier. Elle en rappelle l'historique : M. JIMAJA a mentionné dans la séance de janvier qu'il y a eu une présentation des contrats de quartier par M. APOTHELOZ. Celle-ci était en fait organisée par l'association FLAGS le 26 mars 2009. Suite à cette réunion extrêmement positive, une lettre a été envoyée par la présidente de l'époque, Mme Anne MOSER, lue au Conseil municipal en octobre 2009, et qui a reçu une réponse en mars 2010 disant que la commune, à cette époque, n'avait pas de moyens financiers ni logistiques pour le projet. La situation est différente aujourd'hui, la population a explosé et elle veut juste rappeler le fait qu'il y a déjà eu l'information dans la commune sur un projet extrêmement similaire. Elle applaudit le fait d'aller dans le même sens, cependant elle ne comprend pas pourquoi il faut compliquer le projet en engageant des mandataires externes. Elle demande pourquoi ne pas utiliser l'administration communale, ce qui serait plus simple. Elle espère pouvoir avancer sur le projet, car il est nécessaire d'impliquer le public en général, et elle admire le travail de la commission Transition, démocratie, mais elle estime qu'il faut aller droit au but et laisser l'opportunité aux citoyens de poser des projets, financés par la commune mais qu'il est possible pour les habitants d'apporter des projets sans avoir un accord et un contrôle constants de l'administration derrière.

Mme MICHAUD ANSERMET a sous les yeux le PV du 24 novembre 2020 où il est fait mention de la « motion d'Eliane Michaud Ansermet » alors qu'il s'agit d'une motion de l'UDC. Ensuite le projet est mentionné mais il n'y a rien de concret vis-à-vis de la motion, et elle ne voit pas où l'on veut aller avec celle-ci. S'il s'agissait juste de mentionner la motion, cela ne revient pas à travailler la motion. Elle aimerait donc que le président de la commission lui dise si la motion a été traitée, si elle est finie ou s'il y a encore des choses à faire dessus, car à ce jour elle n'a pas été traitée selon elle.

Mme TISSOT-BUCHOUX trouve dommage d'en parler maintenant alors que M. JIMAJA n'est pas présent, elle suggère d'en parler quand il sera arrivé.

Le Président est d'accord avec cette proposition.

M. BISE s'exprime en tant que président de la commission mentionnée. Il précise que c'est le bureau Urbaplan qui a développé les contrats de quartier, selon leurs dires. Par rapport au problème de la motion UDC, il va voir avec M. JIMAJA car, personnellement, il n'était pas présent lorsque celle-ci a été votée et il ne sait pas de quoi elle ressortait précisément.

M. EYA NCHAMA aimerait juste dire que toutes nouvelles propositions amènent toujours, au début, des malentendus. Cela fait moins d'une année que cette commission a été proposée, et il a l'espoir, avec le changement de législature, que l'on va aboutir. Il faut continuer à travailler, et peut-être que d'ici le mois de mai, tout le monde sera content. Toutefois il répète que la procédure en est à son début.

4.2 Rapport d'information de la commission Prévention, sécurité du 11 janvier 2021

Mme CAVALIERI donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT note que, au cours du Conseil municipal de décembre, suite aux déprédations du soir d'Halloween, Mme GIROD avait demandé que la commission Prévention, sécurité, se réunisse pour se réapproprier le sujet et expliquer les différents services qui agissent autour de la population et notamment de la jeunesse. Elle voulait savoir si cette séance avait répondu à la proposition de Mme GIROD, ou si d'autres séances sont prévues dans le cas contraire.

Le Président note qu'aucune séance n'a été prévue pour le moment.

Mme GIROD rappelle que la commission Cohésion sociale n'a pas été convoquée à cette occasion.

Le Président explique que la première partie était en commun et que la deuxième était consacrée uniquement à la commission Prévention, sécurité.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait en savoir plus sur la société TC Team Consult SA et sur ce qui a été présenté.

Le Président explique que l'analyse du travail des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) a été présentée durant la première partie de soirée, conjointement avec la commission Cohésion sociale.

Mme GIROD indique qu'il y a eu quelques problèmes car il y a eu une annulation de séance puis une séance conjointe avec la commission Prévention, sécurité. Finalement TC Team Consult a fait une évaluation de la qualité de vie au Grand-Saconnex et des correspondants de nuit, et elle conseille à tous de regarder la présentation de 22 pages. Il n'a pas été nécessaire de faire un rapport car toutes les informations se trouvent sur ces 22 pages, avec des sondages en 2017 et 2019 portant sur une centaine de personnes dans la commune. En deuxième partie de soirée, la commission Prévention, sécurité est restée seule pour

auditionner la police. Personnellement elle se dit extrêmement frustrée du fait que sa commission n'a pas été accueillie en deuxième partie car elle pense que la Cohésion sociale devrait être impliquée aux questions relatives à la police municipale puisqu'il y a des problèmes avec les jeunes, avec les personnes âgées, et d'autres problèmes relatifs à l'espace social de la commune. Elle a exprimé le fait qu'elle voudrait plus souvent que la Cohésion sociale participe aux séances de la Prévention, sécurité. Elle ajoute que certaines personnes ont d'autres questions, il ne faut pas hésiter à venir la voir en fin de séance pour les lui poser.

M. POMATTO remercie Mme GIROD pour ces précisions. Il souligne le fait qu'il vaut la peine de consulter le document de présentation sur CMNet, car l'analyse s'établit sur plusieurs années, compare et montre l'évolution, cependant il précise qu'il ne s'agit pas des TSHM mais bien des correspondants de nuit. Ceux-ci existaient à Vernier et ont été à présent mis en place au Grand-Saconnex. Il ajoute que, en tant que magistrat, il sera auditionné en Ville de Genève qui a décidé de mettre en place des éléments similaires. Il trouve intéressant de voir les résultats, les glissements et les changements avec le temps et il constate qu'il y a une évolution de la situation. Il trouve intéressant de constater que, globalement, le sentiment de sécurité reste bon sur la commune, y compris dans le quartier du Pommier. La commission a effectivement décidé qu'il ne valait pas la peine de faire un rapport d'information, et qu'il était plus judicieux de consulter le document complet.

Le Président ajoute que, en effet, le rapport 4.2 concerne la deuxième partie de séance du 11 janvier, où seule la commission Prévention, sécurité était présente.

5. Délibérations :

5.1 <u>Délibération relative à la DD 113260 demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17A, 17B, 17C</u>

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée par 17 oui, 0 non, 5 abstentions.

Mme PORTIER explique qu'une délibération similaire avait déjà été votée au mois de mai 2020 par le Conseil municipal, qui avait décidé de ne pas instruire le dossier. Il s'agit de la construction de 4 bâtiments d'habitats groupés sur une parcelle arborisée au chemin des Crêts-de-Pregny, avec un maintien de la végétalisation par endroits, mais aussi beaucoup de suppressions. Le Conseil municipal avait refusé d'instruire ce dossier en mai tant que le moratoire n'était pas levé et le PDCom non achevé. Le moratoire étant tombé, il faut voter à nouveau sur ce sujet, et la présente délibération dit que tant que le PDCom n'a pas fini d'être instruit, le projet ne sera pas traité.

Mme GIROD aimerait savoir combien d'appartements il y aurait dans cette parcelle.

Mme PRUNCU CUTILE répond qu'il y en aurait 46.

Mme GIROD doute que le chemin soit suffisamment large pour 80 voitures supplémentaires.

M. CUDRE pense que la délibération peut prêter à confusion. Il propose de voter oui à la non-entrée en matière ; ce qui se passe au niveau de la zone 5 a changé le 1^{er} janvier, et en votant oui à la délibération, il sera possible d'en discuter à nouveau dans le groupe de travail

« Plan directeur communal » ou en commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM), afin d'obtenir plus d'éclaircissements sur la nouvelle donne de la zone 5. Il suggère donc de suivre ce que ses collègues de l'ancienne législature avaient décidé, c'est-à-dire voter contre l'entrée en matière de ce dossier.

Mme MICHAUD ANSERMET rejoint les propos de M. CUDRE. Il faut donner un préavis défavorable tant qu'il n'y aura pas eu d'éclaircissements et que le PDCom n'aura pas été achevé.

Mme PRUNCU CUTILE est tout à fait d'accord avec cette proposition. De plus, elle rappelle qu'il y avait eu une pétition signée par plus de 400 personnes de la commune, et les pétitionnaires n'ont pas encore été reçus en commission ATM. Dans une commune démocratique, il faut les recevoir, car si plus de 400 personnes se sont exprimées contre, il faut les écouter avant de prendre une décision. Plusieurs choses n'ont pas été discutées en commission, notamment le fait que plus de 33 arbres vont être coupés, et elle estime que les pétitionnaires ont davantage d'informations à ce sujet.

Mme MAMIN-TISSOT souhaite apporter une précision : l'entrée en matière a été votée, mais il faut voter de ne pas instruire, ce qui n'est pas tout à fait pareil que donner un préavis défavorable. La commission de la dernière législature avait décidé de renoncer à instruire le dossier. Elle souligne le fait qu'un avis défavorable n'est pas la même chose que de refuser d'instruire.

M. POMATTO précise que, pour le moment, avec cette délibération, la commune ne se prononce pas sur le sujet, et donne les raisons de cette non-instruction. Tant que la zone 5 n'a pas été finalisée dans le PDCom, le Conseil municipal se réserve la possibilité d'attendre et de ne pas traiter cette question, et peut-être d'autres qui arriveront par la suite. Depuis que le moratoire est tombé, il faut un préavis communal pour densifier dans ce type de proportions.

M. EYA NCHAMA croit que l'intervention de Mme MAMIN-TISSOT et l'ajout de M. POMATTO ont clarifié la question, et il propose de l'envoyer à la commission ATM.

Le Président note qu'elle y est déjà passée.

M. CUDRE rappelle qu'il s'agit d'une délibération.

Mme PORTIER ajoute que ce dossier reviendra en commission ATM en temps voulu.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 voix, soit à l'unanimité des membres présents,

de ne pas instruire le dossier DD 113260 demandant la construction de bâtiments en habitats groupés avec parking souterrain et abattage d'arbres au chemin des Crêts-de-Pregny 17, 17a, 17b, 17c pour les motifs suivants :

- De finaliser la stratégie d'évolution de la zone 5 dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom), conformément aux exigences émises par le département du territoire.
- En référence au nouvel article 59, alinéa 4, de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI, L 5 05), entrant en vigueur le 19 janvier 2021, pour toutes les demandes d'autorisation de construire déposées avant le 1er janvier 2023, un préavis communal favorable est nécessaire.

Pause de 21h11 à 21h32. Arrivée de M. JIMAJA.

3 <u>Communications du Conseil administratif (suite)</u>

3.1 Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA s'excuse de son retard. La première information qu'il a à communiquer a été envoyée un peu plus tôt par e-mail avec un lien internet. Il s'agit d'un sondage autour du secteur Marronniers, adressé aux participants des ateliers et habitants du quartier. L'objectif est de récolter les souhaits pour l'aménagement futur de ce quartier sous l'angle des usages et des ambiances. Les résultats du premier atelier peuvent être trouvés à la page https://www.ge.ch/document/marronniers-projet-nouveau-quartier-au-grand-saconnex-recits-citoyens

M. JIMAJA indique avoir préféré garder les communications du mois de janvier pour ce soir, plutôt que de les transmettre par écrit. Par rapport au chemin de l'Erse, les travaux SIG pour le changement d'une conduite nécessitant la fermeture du chemin de mars à juin, la commune en profitera pour entretenir ces collecteurs. Un article est paru dans le GSI de février à ce sujet. Par rapport à la motion « Eteignons l'éclairage public », le résultat de l'étude sera présenté lors de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 23 février 2021. Il ajoute qu'il y aura un certain nombre de sujets abordés lors de cette séance. Il rappelle avoir informé les Conseillers municipaux, lors de la séance du 7 décembre 2020, de la guestion de la sécurisation des sorties et accès privés sur l'axe Terroux-Sarasin. Dans un courrier recommandé du 11 novembre dernier, un Saconnésien et les propriétaires des villas sises, 27, 29 et 31, chemin Terroux ont demandé à la commune de contrôler la conformité de la visibilité – selon la norme VSS 40-273a – de ces sorties sur le chemin Terroux suite à des accidents, dont un mortel sur cet axe. Il explique que, avant la fin du mois de janvier, des places de stationnement ont été supprimées au droit des entrées du 27 et 29, Terroux et 15, Sarasin (dans le cadre d'une autorisation de construire) pour être en conformité avec les cônes de visibilité. Des cases motos et vélos seront mises à la place car sinon, la voie serait presque comme une autoroute, donc il faut y mettre quelques obstacles. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour contrôler toutes les sorties privées donnant sur cet axe entre Corbillettes et Ferney, et le rendu de cette étude sera présenté lors de la commission du 23 février citée précédemment.

M. JIMAJA indique qu'une séance a été fixée le 22 février pour discuter de transition écologique et des ambitions communales pour les Marronniers et Carantec, avec la commission Transition, démocratie et le groupe de travail « Place de Carantec ». Par ailleurs, une demande d'autorisation complémentaire DD 110044 Voie-du-Coin 21-21A-23-25 a été reçue. Le projet est en cours de construction, et il s'agit d'une modification mineure par la suppression de 8 fenêtres sur les façades d'extrémités (sur un total de 148) et la suppression d'un couvert entre les immeubles. Le dernier préavis du 9 avril 2018 ayant été favorable sans observation, le CA a décidé de préaviser favorablement. Enfin, il ajoute que la procédure d'opposition sur le PLQ 30126 sera affichée bientôt au pilier public.

M. BAECHLER pense que l'information a été envoyée par e-mail un peu tardivement, il aurait préféré être averti plus tôt car il n'a pas toujours l'œil sur son ordinateur. Par rapport aux Marronniers, vu que les particularités du projet ne sont pas prises dans les groupes de travail « Place de Carantec » ou « Susette », il se demande s'il ne serait pas nécessaire de créer une commission ou un groupe de travail sur les Marronniers, au vu de la complexité du projet.

M. JIMAJA rappelle qu'il n'était pas obligé d'envoyer le courriel, mais il trouvait plus élégant de l'envoyer en amont afin que les Conseillers municipaux puissent cliquer sur le lien directement et accéder à la plateforme. Quant à l'idée de créer une commission sur les Marronniers, il appartient au CM de créer une commission, un groupe de travail ou une commission ad hoc, ce n'est pas au CA de se mêler à la création des commissions. Toutefois, lorsqu'il y a des objets en rapport avec les Marronniers, il existe des commissions telles que l'Aménagement du territoire, mobilité, qui sont sollicitées.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait revenir sur la modification de la Voie-du-Coin. Elle désirerait en savoir plus, comprendre ce que cela change.

M. JIMAJA répond que cela ne change rien.

M. EYA NCHAMA a une question par rapport au chemin de l'Erse. Il souhaite savoir ce qui est prévu pendant les travaux, s'il y aura d'autres sorties, etc.

M. JIMAJA indique qu'un flyer a été distribué pour préciser ces travaux, qui sont des travaux des SIG et non de la commune, mais pour lesquels on profite de faire une mise en conformité. Si les Conseillers municipaux souhaitent recevoir des informations plus précises, il peut en apporter en commission, et tout le monde pourra poser des questions sur ce qui va être fait. Il rappelle que les informations qu'il rapporte ici ont déjà été distribuées aux riverains et qu'un article est paru à ce sujet dans le GSI de février.

4 Rapports des Commissions (suite)

4.1 Rapport d'information de la commission Transition, démocratie sur « Vivre la transition» (suite)

Le Président explique à M. JIMAJA que certaines personnes avaient des questions au sujet du rapport 4.1.

Mme MICHAUD ANSERMET note qu'il est fait mention de la « motion de Mme MICHAUD » mais précise qu'il s'agit d'une motion UDC et qu'il faut la nommer précisément. Elle aimerait savoir ce qui a été fait exactement pour y répondre, car rien n'est dit, tout est flou, et elle ne voit pas en quoi elle a été mise en œuvre.

M. BISE ajoute qu'il y avait également la question des contrats de quartier de Vernier.

Mme GIROD objecte qu'il ne s'agissait pas de question, mais d'un constat et de l'historique du moment où M. APOTHELOZ était venu présenter les contrats de quartier en 2009, invité par l'association FLAGS, et M. JIMAJA sait déjà cela et peut lire la suite dans le PV.

M. JIMAJA dit que, effectivement, lorsque M. APOTHELOZ était Conseiller administratif à Vernier, il avait parlé des contrats de quartier, implantés à Vernier, et était venu expliquer leur fonctionnement et qu'il avait été question de le faire au Grand-Saconnex. Dans le cadre des appels à projets, il faut se poser la question de s'il faut faire des contrats de quartier ou non. Il revient au sujet de la motion UDC; il se souvient qu'il était question de sensibiliser la jeunesse à la transition durable à travers des projets. Puisqu'il y a aujourd'hui l'opportunité de lancer des appels à projets pour tous, il lui semble mieux de solliciter toute la population, et il profite de l'opportunité pour répondre à la motion de l'UDC. Le travail se poursuivra en commission à ce sujet.

Mme MICHAUD ANSERMET précise que la question s'était déjà posée pour savoir si l'on ouvrait le concours à toute la population ou non, et le souhait de l'UDC était de ne le faire qu'avec les jeunes. Son groupe attend la suite pour voir ce qu'ils feront.

M. JIMAJA répond que les jeunes font partie de la population, et insiste sur le fait que si l'appel à projets est ouvert à tous, naturellement les jeunes pourront y participer. Ce sera à la commission d'apporter des réponses de façon plus précise.

Mme GIROD remarque que les finances de ce projet ne sont pas mentionnées. Elle a quand même vu un tableau chiffrant des honoraires à CHF 37'000.-. Elle souhaiterait savoir ce qu'il en est du reste. Elle se demande si comparer en commission le projet d'Urbaplan avec le système des contrats de quartiers ne serait pas une solution, car ils sont presque identiques.

M. JIMAJA dit qu'il ne s'agit pas de faire une comparaison. Lorsque l'on parle d'appels à projets, ceux-ci peuvent être individuels ou faits par des groupes, et il peut aussi y avoir des gens d'un quartier qui élaborent un contrat de quartier. Le Conseil administratif ne souhaite pas contrôler ou cloisonner ces projets, mais ouvrir les possibilités.

Mme GIROD aimerait élargir le champ.

M. JIMAJA répond qu'il est tout à fait possible pour les conseillers municipaux faisant partie de la commission d'élargir le champ d'action. Il affirme que le Conseil administratif ne va pas leur dicter comment mener les travaux, et le mandataire les entendra.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA annonce les commissions suivantes :

- 22 février : Transition, démocratie puis Groupe de travail Place de Carantec
- 23 février : Aménagement du territoire, mobilité.

M. POMATTO annonce les commissions suivantes :

- 2 mars : Equipements publics présentation du bouclement des comptes de la Ferme Pommier
- 13 avril et 10 mai : Equipements publics deux séances en lien avec le projet de la rénovation du Pommier, avec une présentation complète du dossier le 13 avril et une finalisation et le vote du crédit le 10 mai
- 29 mars: Equipements publics Agorespace

Mme PORTIER annonce les commissions suivantes :

- 22 mars : Environnement, agriculture, énergie — Suite des travaux sur les chênes de l'Ancienne-Route

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA rappelle que des doléances avaient été reçues par un habitant de la route de Colovrex, par rapport à un problème de crépi. Les 16 et 23 novembre des rencontres sur place ont eu lieu pour définir les causes de la dégradation de ce mur, qui sera refait dans le cadre de la garantie du contrat de construction qui lie l'habitant et son architecte. L'habitant a indiqué qu'une fois le crépi refait, un nouveau constat d'huissier serait effectué, ce que ce dernier a accepté.

8. Motions:

8.1 <u>Motion du PS : « Des logements temporaires pour des Saconnésien·ne·s en situation d'urgence »</u>

Mme EDELENBOS donne lecture de la motion (annexe 6).

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET trouve la formulation de la première phrase bizarre, car si des personnes sont sans logement, elles ne sont donc pas domiciliées au Grand-Saconnex. Elle pense qu'il faudrait modifier cette phrase afin qu'elle soit plus cohérente. Par rapport à la première demande, elle rappelle la décision de l'ACG de donner de l'argent à la Ville de Genève pour les personnes sans abri. Elle pense qu'on a déjà une connaissance de ce qui se fait dans le canton. Finalement, elle se demande s'il ne serait pas judicieux d'utiliser les abris PC sur la commune comme abris temporaires pour les personnes sans domicile ; sinon, ils ne servent à rien.

M. HULLIGER trouve la motion très intéressante et y adhère personnellement, avec quelques remarques. Cependant comme cette motion donne la liberté au CA de trouver une solution, dans l'ensemble cela lui convient. Il a une suggestion pour les motionnaires, c'est-à-dire de demander par exemple que les bénéficiaires soient des personnes ayant vécu au minimum un an au Grand-Saconnex car sinon cela pourrait attirer des gens aux Grand-Saconnex voulant profiter de la situation.

Mme MAMIN-TISSOT déclare que, le thème de la famille étant au cœur des préoccupations de son groupe, celui-ci est très réceptif aux considérants de cette motion. Toutefois en préambule à l'étude qui serait éventuellement menée, elle ajoute que la commune ne doit pas se substituer aux associations d'entraide et à leur savoir-faire. Son groupe recommande donc de confier ces logements à une ou des associations compétentes dans le domaine sur la base d'un contrat. Afin de rester dans un cadre d'aide d'urgence, elle recommande par ailleurs l'usage collectif des appartements plutôt qu'un usage individuel, afin que les gens cèdent leur place aux autres une fois qu'ils n'en ont plus besoin. Les contrats devraient mentionner une durée, et si cette aide est gratuite ou payante. Dans l'ensemble, la motion lui convient, et il est nécessaire de réfléchir à cette question même si la Ville accomplit déjà un énorme travail, car elle ne peut pas se charger de toutes les communes. Elle remercie les motionnaires pour leur proposition.

Mme MICHAUD ANSERMET est surprise de la remarque de Mme PERROTIN DURET. La motion ne parle pas de personnes sans domicile fixe, mais bien de personnes qui, temporairement se retrouvent en difficulté, parce qu'elles n'ont plus de salaire, n'ont pas pu payer le loyer, et se retrouvent à la porte, par exemple. On parle bien de ces gens-là, selon elle, et non pas des sans-abris qui arriveraient ici. Pour sa part, elle adhère à cette motion, elle pense effectivement qu'il faut la soutenir, et suggère que le bâtiment acheté récemment par la commune pourrait servir à cette fin. Cependant, par rapport au fait de demander aux associations, elle rappelle que l'Hospice est déjà sous l'eau, et que la commune a déjà des assistantes sociales ; elle pense qu'il faut faire confiance au personnel qualifié de la commune.

M. BRADLEY déclare que les Verts soutiendront évidemment cette motion, et il encourage ses collègues à la valider. Cependant il a quelques remarques et questions. Il est vrai que ces motions sont souvent envoyées à l'administration justement pour cela, pour les détails et le terrain, car si certains ont une bonne connaissance du terrain, ce n'est pas forcément le cas de tous. Personnellement, il se voit mal expliquer à une victime de violence domestique le fait qu'elle doive aller dans un abri PC. Il est clair pour lui qu'il ne s'agit pas de récolter toute la misère du monde, et il fait confiance au CA et au professionnalisme des personnes travaillant dans le domaine social, car s'il peut y avoir des problèmes de temps en temps, ceux-ci sont dûment chassés, répertoriés, etc.

M. EYA NCHAMA aimerait remercier toutes les personnes ayant émis des commentaires. Personnellement, il estime que dans le processus démocratique, il faut qu'il y ait des commentaires. Quand on fait une motion, il faut que chacun puisse exprimer ses points de vue librement. Il aimerait clarifier un point: pour les SDF, qui vivent dans la rue, un département s'occupe déjà de cela. Cette motion vise des hébergements temporaires, qui sont différents: par exemple, lorsqu'il y a une bagarre dans un couple à 11h du soir, il faut trouver un endroit où loger les gens, de manière temporaire, pour quelques mois au plus. Une fois le conflit familial fini, la question est résolue. Il pense difficile d'envoyer ces personnes à la Ville de Genève. La commune compte 12'000 habitants, c'est à la commune de gérer cela, et c'est dans ce sens que va la motion. Son groupe fait confiance au Conseil administratif pour répondre aux différentes invites, car il est là pour étudier la question dans les détails qui ont peut-être été oubliés, et c'est pourquoi il aimerait que ses collègues adoptent cette motion à l'unanimité.

M. BAECHLER dit qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de décider quelque chose, mais que la motion demande d'étudier, d'envisager des solutions et de les présenter. On ne met pas aujourd'hui des règles, mais on pose des constats et il faut donc aller de l'avant avec cette motion. Il la soutient donc et la trouve très bien. Il remercie le PS pour cette proposition.

Mme EDELENBOS remercie ses collègues pour leurs commentaires. Elle précise qu'il ne s'agit pas de SDF, mais bien de personnes qui habitent au Grand-Saconnex et qui, à un moment donné, vivent des circonstances qui les forcent à trouver un logement d'urgence. Elle propose d'ajouter la mention « et sont menacées d'expulsion de leur logement » si ses collègues préfèrent. Cette motion vise bien les personnes qui vivent déjà au Grand-Saconnex. Elle a été contactée par quelqu'un dans cette situation et il n'y avait pas de logement temporaire dans la commune, d'où l'idée de cette motion. Pour le reste, elle remercie ses collègues pour leur soutien.

Le Président procède au vote de la motion. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

8.2 <u>Motion du PLR, UDC, PDC et GAG : « Veiller à maintenir un habitat diversifié dans la ville du Grand-Saconnex»</u>

Mme PERROTIN DURET donne lecture de la motion (annexe 7).

Le Président ouvre la discussion.

Mme VONLANTHEN déclare avoir lu avec attention cette motion, et elle n'est pas opposée à celle-ci a priori, sous réserve de répondre à certaines questions par rapport au texte vague. Elle trouve que dans le ton du second paragraphe on sent la distinction sociale lorsqu'est mentionné le quartier du Pommier. Elle se demande ce que signifie dans ce cas un habitat diversifié, s'il s'agit d'une opposition entre la concentration « plébéienne » et l'aération des beaux quartiers. Il lui semble que cette partie pourrait être reformulée, voire annulée. Elle demande par ailleurs si la motion est en désaccord avec les projets d'urbanisation cantonaux proposés, et si elle propose un développement horizontal plutôt que vertical, voire pas de développement du tout. Finalement, considérant que les problématiques liées à la commune sont discutées dans les commissions et groupes de travail, elle se demande en quoi le CA est concerné.

Mme PERROTIN DURET admet que le but de la motion est d'être assez générale. Elle rappelle qu'en fait la commune doit établir le PDCom et qu'il faut déjà en définir les grandes lignes. Peut-être cette motion pourrait-elle être renvoyée au groupe de travail concerné cependant elle pense que le Conseil administratif peut s'en charger. Le but n'est pas de concentrer une population plutôt qu'une autre dans une zone, mais plutôt de maintenir la diversité car chacun fait partie de cette population diverse, et les gens ne sont pas tous identiques. Selon elle, même si l'on aimerait pouvoir biffer toutes les inégalités, on est quand même tous différents, chacun avec sa propre personnalité, et il faut que cela soit également représenté dans une ville. En se baladant dans n'importe quelle ville du monde, on trouve toujours une diversité, et c'est un plaisir de l'œil, un plaisir de la promenade, et il n'y a pas d'opposition à faire à ce niveau-là. Il s'agit simplement de constats faits sur un territoire.

M. EYA NCHAMA déclare que, bien que son groupe salue cette motion, il a également quelques commentaires. Il se souvient du projet du Pré-du-Stand qui a échoué par référendum. Si cela n'avait pas été le cas, il y aurait eu 70'000 m2 incroyables, mais heureusement le Grand-Saconnex a accepté ce référendum. Cela a permis d'éviter de massacrer encore une partie de la commune. Il y a également la question des propriétés. Il se souvient que, dans les années 80, toute la rue Giacometti était composée de villas de haut en bas. Puis les propriétaires ont commencé à vendre leurs villas, qui ont été ensuite remplacées par des dizaines d'appartements. Une des raisons de la diversité vient donc surtout des propriétaires qui vendent leurs villas. Son groupe répondra favorablement à la motion, mais il pense important de rester conscient du fait que la destruction des zones villas vient aussi des propriétaires de celles-ci. Il a un autre point à soulever : il y a quatre jours il a pu apprécier une émission de Temps Présent sur la violence des jeunes, et le reportage montrait bien que cette violence ne survient pas seulement au Pommier, mais également dans le canton de Vaud, au Kosovo, en Serbie, etc. Il trouve pour sa part que les gens exagèrent beaucoup sur la question des violences et du bruit au Pommier. Il habite lui-même cette région et affirme qu'il faut faire la part des choses : les jeunes de 14 à 25 ans se comportent de cette manière un peu partout, il n'y a rien de nouveau à ce sujet.

M. BRADLEY mentionne le fait d'avoir fait de la géographie avant d'être travailleur social, et il a étudié l'espace urbain et il ne peut pas dire que le Grand-Saconnex serait en train de se transformer en cité suburbaine, puisque, ayant lui-même vécu là entre 68 à 74, il peut affirmer que le Grand-Saconnex était déjà une cité suburbaine. Ce phénomène a peut-être été amplifié par la Tour puis par le Pommier, certes, mais il ne considère pas que le Pommier soit une cité suburbaine en transformation, et ne pense pas que le Grand-Saconnex a été profondément modifié par lui. Il s'agit d'une évolution en cours depuis 50 ans. Ce qui le gêne cependant c'est le fait de voter une motion où un quartier est discriminé. Il n'est pas contre la motion en elle-même, car son titre ne peut qu'appuyer la diversité d'origines, de provenances, de classes sociales, et il pense qu'il est important que toutes les classes sociales soient représentées dans la ville du Grand-Saconnex. Il pense qu'il faut se mettre ensemble pour défendre cette rive droite, et effectivement s'il ne faut pas dégommer tous les espaces verts, dont font partie les zones villas, il ne trouve pas approprié de stigmatiser un quartier qui a 15 ans. Il est sûr qu'en fouillant les archives de la police municipale, on constaterait qu'à l'époque de la Tour, à l'époque du village, à l'époque du centre de loisirs, on retrouvait les mêmes problèmes avec les jeunes. M. BRADLEY mentionne l'exemple d'un punk qui dirigeait le centre de loisirs dans les années 90, avec l'organisation de concerts « sauvages » dont on n'oserait pas rêver aujourd'hui. Cet exemple montre que la ville bouge, et même s'il n'aime pas les scooters qui brûlent, il ne faut pas mélanger avec ce qui arriver au Pommier, principalement sur la promenade Rivoire. Il demande donc aux motionnaires d'ôter cette référence. Il note par ailleurs que les villas ne sont pas forcément une garantie de stabilité sociale. Il pense que cette motion part d'une très bonne intention, mais il devra s'abstenir si cette phrase reste car il ne veut pas que l'on stigmatise 2000 habitants sur les 12'000 que compte le Grand-Saconnex. Pour sa part, il laisse son groupe libre de voter, car il y existe une grande diversité, y compris d'opinions politiques. Il tient à remercier le PLR pour cette motion, car elle a permis aux Verts de constater la mesure de leur spectre politique. Lors des dernières votations, on a pu voir qu'il y a quelque chose de profond qui se passe actuellement, et qu'il y a des questions beaucoup plus humaines que juste sociologiques ou urbaines à se poser. Il appuiera donc cette motion pour autant qu'on

y enlève la discrimination nominative du quartier, et le reste de son groupe sera libre de voter comme il l'entend.

Mme MICHAUD ANSERMET prend momentanément la présidence de la séance.

M. STEINER se dit quelque peu surpris que cette mention ait été prise pour de la discrimination, alors qu'elle constitue plutôt un exemple. Malheureusement, il n'y a pas 36 quartiers à nommer pour se poser des questions sur la densité faite à l'issue des années 90, et sur les ratages urbanistiques faits au Pommier. Il précise que le développement urbain ne se fait pas, comme l'a dit M. EYA NCHAMA, par des petits propriétaires qui vendent leurs villas, mais par des PLQ pilotés par l'Etat, et qui nient les souhaits des communes locales. Il y a une volonté populaire aujourd'hui de faire autrement, cela a été vu sur les refus de déclassement. La question qui se pose c'est de ne plus faire ce qui a été fait au Pommier au sens urbanistique, et non social. Il ne faut pas oublier qu'il y a une diversité au Pommier, il ne s'agit pas d'une cité satellite à la française, et il y a, outre les logements sociaux, des coopératives, des grands logements et des gens qui s'impliquent dans leur quartier. Il est désolé que le Pommier ait été cité, mais puisque celui-ci est le sujet de discussions et d'analyses, il lui semble normal de le nommer dans la motion au même titre que la zone villa ou la Place de Carantec. De son point de vue, il faut le prendre comme une réflexion sur l'ensemble de la commune, de ce que l'on veut pour l'avenir, etc.

M. BAECHLER aimerait amener quelques réflexions. On parle de modification, d'évolution depuis 50 ans, mais il se demande s'il s'agit d'évolution ou de développement, et où se situe l'équilibre dans ce cadre. Il parle d'équilibre sociétal, naturel, de transit, de violence, etc. et il serait curieux de savoir ce que le Grand-Saconnex a perdu en surface agraire au profit du bâti. Il aimerait qu'une analyse chiffrée soit faite pour savoir comment la commune peut faire valoir, se défendre pour trouver un équilibre pour les Saconnésiens, également pour trouver un équilibre de vie et sanitaire – surtout avec l'augmentation de la pollution. Il aimerait demander au CA de faire un chiffrage du terrain agraire perdu au profit du terrain bâti.

M. CUDRE pense qu'il y a une méconnaissance totale du dossier du Pommier. Il a eu la chance de participer à 25 commissions sur la construction du Pommier. Il aimerait reprendre l'historique: il s'agissait de propriétaires privées qui avaient la campagne Gardiol. La commune a été chanceuse d'obtenir de grands espaces pour construire l'école et la pataugeoire, ce qui n'était pas gagné d'avance, et les autorités ont fait preuve de compréhension et on a pu sauver cette partie pour le côté communal. A l'époque, il rappelle que l'Etat imposait une certaine proportion de PPE, de logements sociaux, de certains barèmes de loyers, etc. Selon lui, il faut se mettre à la place des promoteurs, et tout avait été fait dans les règles de l'art au Pommier, qu'il faut arrêter de stigmatiser; il ne s'agit pas du Bronx ou de Harlem d'il y a quelques années. Le quartier du Pommier est encore agréable et on peut y vivre même s'il y a quelques problèmes. Il répète que le but de la motion n'était pas de stigmatiser le Pommier, et il ne voit aucun problème à ôter cette mention.

Mme ANDRIS BEAUBRUN indique que M. CUDRE a répondu à ses objections, cependant elle se dit un peu surprise du fait que personne n'ait remarqué ce côté stigmatisant, surtout confronté à la mention du fait que « les zones villas sur le territoire du Grand-Saconnex, [sont] une garantie de stabilité sociale ». Cela sous-entend que le Pommier est un ghetto et

que les villas garantissent la pérennité sociale. Elle remercie donc les auteurs de la motion de modifier cette phrase car tout le monde ne vit pas dans des villas et elle ne sait pas comment prendre cette tournure.

Mme PRUNCU CUTILE se réjouit de voir dans le texte beaucoup de mentions d'espaces verts, ce qui montre que les gens se sont ralliés à l'idée de garder les espaces verts, de ne pas construire sur les terrains agricoles. Elle rappelle que, pour le Pré-du-Stand les Verts étaient les seuls ayant voté contre ce projet, et elle est heureuse de voir que la population leur a donné raison. Elle se dit déçue de constater la stigmatisation du quartier du Pommier, où résident la plupart des membres de sa fraction. Elle estime que dans cette période de crise majeure, il faut que tous soient plus unis, plus solidaires, et la mixité sociale est toujours un indicateur d'efficacité au niveau économique, social et culturel. Sans mixité, il n'y ni de démocratie, ni d'humanité. Elle pense que l'on a le droit d'être solidaires et de ne pas être stigmatisés. Elle rappelle que la motion du PLR du 14.11.2016 était une idée totalement opposée à celle d'aujourd'hui. Elle comprend que le monde évolue, et que de même le PLR a évolué et adopté l'idée d'avoir davantage d'espaces verts. Elle est cependant étonnée qu'ils se soient opposés à la motion pour verdir la commune.

M. VEIGA LÖFFEL est ravi de constater une certaine concordance ce soir. Il explique qu'il y a effectivement eu des débats à l'interne, notamment sur la forme de la motion, et la notion de diversité utilisée de manière maladroite. Son groupe comprend l'intention de la motion, mais au risque de se répéter, il souligne le fait que les motions sont souvent critiquées car elles sont trop précises ou trop générales ; celle-ci est vraiment générale, voire vague. Il cite la phrase de conclusion : « s'orienter vers un développement raisonné, responsable et conséquent envers des enjeux sociaux et écologiques. », et remarque qu'il ne sait pas ce qu'elle signifie. Il ne sait pas l'impact qu'aura la motion, qu'elle passe ou non, et c'est son problème principal. Par ailleurs, il trouve la suggestion de M. BAECHLER pour des chiffrages de zones agraires bonne, et il serait prêt à soutenir ce genre de projets précis.

M. BRADLEY ajoute que bien sûr, malgré les commentaires, sur le fond son groupe souhaite que le Grand-Saconnex garde un habitat diversifié, et il invite ses collègues à se balader beaucoup et souvent dans cette belle commune. La phrase en question a été perçue comme stigmatisante car certains de ses collègues et lui-même habitent dans le quartier du Pommier. Il a personnellement été lire le PV de la commission Prévention, sécurité du 11 janvier, et il invite ses collègues à faire de même. Certes, le quartier est neuf et connaît plus de problèmes qu'ailleurs, mais il rappelle que, par exemple pour les événements d'Halloween, il y a eu 3-4 quartiers à Genève qui ont été touchés, dont le terminal du 3 à la place Rivoire. Il estime que si celui-ci avait été situé à Giacometti ou à la place de Carantec, les problèmes se seraient produits là-bas. Il ne veut pas d'amalgame car les jeunes se réunissent où ils peuvent, et ce soir-là il y avait la moitié de la Servette dans le quartier.

M. EYA NCHAMA remercie M. CUDRE. Il estime important d'avoir dans le Conseil municipal des personnes de différents âges et horizons. Après avoir écouté M. CUDRE, il pense que cela a soulagé la salle. Lui aussi était présent lors des travaux sur le quartier du Pommier. Il soutient donc la proposition de son collègue d'ôter la phrase « par exemple dans le nouveau quartier du Pommier ».

La motion ainsi amendée est acceptée par 20 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. STEINER reprend la présidence de la séance.

8.3 Motion orale du PLR : « Bons cadeaux »

M. CUDRE rappelle que, lors de la séance du 14 septembre, Mme CAVALIERI avait proposé la distribution de bons cadeaux aux habitants de la commune, et que la réponse du Conseil administratif avait été qu'il fallait étudier la question, qu'il n'y avait pas de ligne au budget et qu'une épicerie solidaire pourrait être créée. Le PLR a décidé de revenir sur cette proposition avec une motion orale pour des bons cadeaux. M. CUDRE présente celle-ci (annexe 8). Il ajoute que son groupe est bien conscient du fait que cela n'a pas été prévu au budget, mais rien n'empêche le CA de revenir devant le Conseil municipal, si nécessaire, pour approuver un nouveau budget pour cette action solidaire. Il espère que ses collègues vont l'accepter, notamment parce que beaucoup d'autres communes ont déjà lancé des actions de ce type (Lancy, Thônex, Genève...) et il pense que la commune peut se permettre de mettre à disposition ces bons avec une réduction, pour les petits commerçants locaux.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT croit qu'il faut absolument entrer dans cette dynamique, et cela a été évoqué plusieurs fois. Elle mentionne une chose qui lui a fendu le cœur : tout le personnel communal a reçu des bons de reconnaissance pour leur travail fourni pendant la période COVID, malheureusement ceux-ci sont valables dans un grand centre commercial dont elle taira le nom. Elle soutiendra complètement la proposition de M. CUDRE, elle encourage même le CA à en faire profiter les employés communaux qui ont reçu leur enveloppe, afin qu'ils puissent l'échanger à la Mairie contre des bons locaux.

Mme CAVALIERI ne peut qu'approuver cette proposition de motion. Il est vrai qu'elle aurait dû oser aller plus loin dans la démarche, elle voulait juste souligner le fait que la Ville de Genève avait mis en place un système de bons, avec un nombre plus élevé d'habitants que le Grand-Saconnex, elle ne voit donc pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas ici.

M. BRADLEY suggère que, s'il faut trouver des lignes de crédits, il faut aller chercher dans les séances de Conseil municipal annulées, les repas annulés, le voyage, etc. Il partage ce qui a été dit par Mmes MAMIN-TISSOT et CAVALIERI, cependant il ne veut pas stigmatiser les grands commerces proches et où vont les chauffeurs bénévoles chaque mercredi. Il est vrai que, à son corps défendant, il y a trouvé un certain charme, avec tout l'historique autour de ce lieu, qui était un point de chute lorsque la ville était morte, les commerces fermés, etc. Il est d'accord qu'il faut faire dans le local et il est pour les initiatives telles que le Léman. Il sent qu'il va y avoir des débats furieux pour savoir quoi mettre dans les arcades de Carantec, mais il est revenu sur le fait que Balexert est le grand méchant.

M. VEIGA LÖFFEL aimerait avoir des précisions quant aux raisons pour lesquelles la proposition de Mme CAVALIERI n'avait pas abouti.

M. POMATTO indique qu'une distribution de bons avait été demandée, mais qu'il a été constaté qu'à Lancy, par exemple, il y avait eu des cambriolages et un marché noir sur les bons, et on s'était rendu compte que ceux-ci n'étaient pas forcément une bonne idée. A la place, la commune a offert des loyers aux personnes dans les commerces communaux, et ont contribué à l'aide alimentaire. A présent, en fonction de ce qui sera décidé, il sera possible de faire une estimation, mais il faudra aller vite. Il reviendra au mois de mars avec un crédit, et essaiera de faire une estimation.

M. JIMAJA ne peut que saluer cette proposition. Il aimerait savoir s'il s'agirait d'un bon d'un maximum de CHF 500.- par personne ou par ménage.

M. CUDRE serait d'accord de mettre « par ménage » à la place de « par personne ».

Le Président précise qu'avec CHF 500.-, la commune débourserait CHF 100.- par bon.

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Une pause commence à 22h57, pendant laquelle Mme CAVALIERI, Mme REBER et M. GONCZY quittent la séance.

La séance reprend à 23h16.

8.4 Motion orale de l'UDC : « Des bistros pour les travailleurs »

M. HULLIGER s'excuse pour l'arrivée tardive de cette motion, dont il donne lecture (annexe 9).

Au vu de l'heure tardive, le Président propose de limiter au maximum les interventions.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la motion. **Celle-ci est approuvée** par 16 oui, 0 non et 5 abstentions.

8.5 Motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait présenter une motion orale adressée au Conseil administratif, pour faire suite à la motion des socialistes. Elle note que cette dernière prendra un certain temps à être mise en place, et qu'il faut quelque chose en urgence puisque l'on est en hiver. Elle propose de voir si la commune peut obtenir deux appartements dans les bâtiments SwissLife libres de la route de Colovrex, de façon à avoir tout de suite des logements pour les gens dans le besoin, sachant que ces immeubles vont être détruits quand le projet Carantec sera fait. Elle pense qu'il faut que la commune voie cela avec la régie, afin d'aider à trouver un lieu pour les personnes en détresse.

M. POMATTO se rappelle que cela avait été demandé plusieurs fois lors des dernières législatures. L'unique possibilité selon lui pour forcer les propriétaires à céder serait d'utiliser la LDTR avec l'expropriation d'urgence. En l'occurrence la motion du PS a été proposée car Mme EDELENBOS avait été interpelée suite à un cas de violence dans la commune. Il est toujours possible de poser la question, mais il n'est pas forcément convaincu que cela aille plus vite que d'utiliser les espaces que la commune possède en tant que propriétaires.

Mme MICHAUD ANSERMET comprend cette réponse mais elle rappelle que, dans le passé, il n'y avait pas le COVID et la situation actuelle en découlant, donc devant l'urgence et les appartements vides existants, elle pense qu'il est possible de négocier avec SwissLife.

M. EYA NCHAMA n'a pas très bien compris cette motion.

Mme MICHAUD ANSERMET explique qu'il s'agira de trouver des logements pour les gens en situation précaire ou expulsés. Comme la motion du PS prendra du temps à se réaliser, elle demande au CA de contacter SwissLife pour les appartements vides de la route de Colovrex, afin de mettre ceux-ci à disposition pour les personnes en situation de détresse, pour une courte durée de toute manière puisque ces personnes devront s'en aller lorsqu'il y aura les travaux.

M. EYA NCHAMA demande si cela n'est pas déjà l'objet de la motion socialiste.

Mme MICHAUD ANSERMET répète qu'il s'agit d'ajouter sa motion orale plus rapide à mettre en place, en plus de la socialiste.

Le Président met aux voix la motion orale. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

M. BAECHLER déclare que, à cause de COVID, à cause des risques, certaines personnes sont amenées à rester à la maison, et il aimerait que l'on puisse avoir des séances de commissions, toutes commissions réunies, ou Conseils municipaux, qui puissent être tenues en présentiel ou en visioconférence.

Le Président précise que, légalement, cela n'est pas possible. Il faut soit une manière, soit l'autre, mais pas les deux.

Mme MICHAUD ANSERMET explique que le Conseil d'Etat demande aux politiques de siéger en présentiel dans la mesure où les conditions sanitaires peuvent être respectées, et qu'il n'est pas possible d'avoir les deux en même temps ; c'est soit en vidéoconférence, soit en présentiel. Elle pense que si chacun respecte les distances et les précautions, il n'y a pas plus de risques que de prendre le bus par exemple.

9. <u>Résolutions</u> : Néant

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier du 1^{er} semestre 2021 (annexe 10)

Le Président indique que le bureau a réfléchi à la question du nombre de dates de commissions, un peu faible au vu du nombre de commissions et de sujets. Afin d'avoir plus de souplesse, il a été décidé d'ajouter deux soirées par mois pour pouvoir programmer des séances, c'est-à-dire le mardi du lendemain du Conseil municipal, et le mercredi de la semaine suivante. Il ajoute que cela dépend toutefois des mois, en fonction des vacances, des congés, etc., mais dans l'ensemble cela permet également d'avoir une diversité de jours si quelqu'un a des activités associatives ou autres.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix le nouveau calendrier du 1^{er} semestre 2021. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

11.2 Présentation du projet informatique

Mme PORTIER procède à la présentation du projet informatique. (annexe 11)

Le Président explique que le bureau a débattu en son sein pour savoir comment résoudre les différences informatiques entre les Conseillers municipaux, avec par exemple des personnes qui ne reçoivent pas certains mails, des visioconférences où certaines personnes avaient des soucis techniques, et une des pistes était d'équiper tout le monde avec le même matériel en début de législature. Tout le monde n'étant pas d'accord avec la manière de procéder, le bureau a demandé un appel d'offre clair à présenter et mettre au débat en séance plénière, afin que chaque CM puisse donner son opinion à ce sujet. Voilà donc pourquoi le sujet a été mis au point 11.

M. CUDRE ne comprend pas vraiment cette proposition, car selon lui tout le monde a un portable aujourd'hui. Par ailleurs les élus touchent CHF 300.- par année pour l'informatique, cela représente quand même CHF 3000.- pour 2 législatures, qui permettent d'acheter un bel ordinateur avec toutes les fonctions. C'est pourquoi il ne voit pas la nécessité pour la commune de dépenser davantage. Il demande si on supprimerait les CHF 300.- alors.

Le Président confirme que cela le forfait informatique serait utilisé pour financer cela.

Mme PORTIER ajoute que, au vu du fait que tout le monde aurait un matériel fonctionnel, il n'y aurait plus besoin de donner les CHF 300.- annuels. Elle mentionne le fait que la commune de Carouge s'est mise sur un système de tablettes Android qui fonctionne bien. Elle ne veut pas forcer cet achat, il s'agit d'une proposition que le CM peut adopter s'il le souhaite.

M. EYA NCHAMA pense qu'il faut tenir en compte le fait qu'il y a des personnes plus ou moins âgées. Il se rappelle que, dans sa jeunesse, il utilisait une machine pour laquelle il fallait utiliser du blanc pour corriger les erreurs. Personnellement, la situation actuelle lui convient. Il ne pense pas qu'il soit judicieux de commencer à proposer des choses compliquées, et il est d'accord avec M. CUDRE pour laisser finir la législature telle quelle, et qu'il est toujours possible ensuite de revenir avec un projet à ce moment-là.

Mme MICHAUD ANSERMET n'est pas d'accord avec M. EYA NCHAMA. Avoir le même matériel permettrait à tous de participer aux visioconférences, d'être plus réactifs avec les e-mails et à avoir accès aux mêmes documents avec la même facilité.

Mme MAMIN-TISSOT est personnellement surprise de cette proposition, dont elle ne voit pas la nécessité. Elle note que tout le monde est équipé d'ordinateurs et elle ne comprend pas cette volonté de créer un besoin en matériel supplémentaire. S'il y a un problème de communication entre les élus, selon elle cela ne vient pas du matériel mais c'est aux présidents et rapporteurs de commissions d'être mieux coachés sur leurs rôles respectifs. Elle ajoute avoir fait une déviation de son e-mail de la commune sur son e-mail principal, et elle invite ses collègues à faire de même, car cela fonctionne bien. De même, elle trouve que la visioconférence marche très bien actuellement.

Mme PORTIER précise que pour les visioconférences, une bonne partie de la commune étant déjà équipée du logiciel Teams, il est possible de convoquer tout le monde sans que chacun possède une licence.

Mme PRUNCU CUTILE demande ce qu'il adviendrait du matériel en fin de législature.

Mme PORTIER répond qu'il serait restitué à la commune ou racheté par les élus sortants.

M. BRADLEY dit être un des rares à ne pas avoir d'ordinateur portable, donc il est assez intéressé par cette proposition. Cependant il est également sensible à l'argument de M. CUDRE par rapport aux CHF 300.- qu'il utilise personnellement pour entretenir ou remplacer l'imprimante familiale, et acheter du papier. Il lui semble évident qu'il faut lier cette proposition à ces CHF 300.-, par contre il faut également réfléchir aux côtés liés à l'impression car le principal souci est d'imprimer des documents et remplacer des cartouches. Il préfère donc garer ces CHF 300.- à ces fins ; il n'a pas eu besoin d'acheter d'ordinateur portable car il possède un fixe, cependant il pourrait s'adapter à de nouvelles contraintes. Il n'a pas un avis très tranché sur la question.

Le Président propose de voter en deux temps : d'abord sur le principe d'acquérir du matériel informatique, et selon le résultat, voter sur les différentes options.

Le Président met au vote le principe d'acquérir du matériel informatique. **Cette proposition est rejetée par 7 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions.**

11.3 Autres propositions

Le Président indique qu'il faut voter sur le PL 12584 évoqué lors du début de la séance. Il précise que pour les partis ayant moins de 6 élus, cela représenterait 1 suppléant, et 2 pour ceux ayant 6 élus et plus.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET dit qu'il s'agirait de suppléants uniquement pour les séances plénières, pas pour les commissions.

Mme ANDRIS BEAUBRUN demande si c'est pareil au niveau des votes. Le Président confirme que les suppléants pourront voter.

Mme GIROD demande s'ils devraient prêter serment. Le Président répond que oui, comme au Grand Conseil.

M. EYA NCHAMA demande ce qu'il en est des petits groupes. Le Président indique que cela ferait 1 suppléant par groupe, sauf pour les Verts qui en auraient 2 puisqu'ils sont plus de 6.

Le Président soumet aux Conseillers municipaux le PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux) pour préavis. Le PL 12584 reçoit un préavis positif par 20 oui, 0 non, 1 abstention.

10. Questions des Conseillers municipaux

M. BRADLEY note qu'il y a beaucoup de projets autour de la Place Carantec, et avec l'évolution du jumelage, dans 10, 20, 30 ans, il aimerait savoir si le CA a réfléchi à ce nom. Il se demande s'il y a encore un sens à garder ce nom, et il aimerait qu'il y ait un espace dans tous les groupes pour y réfléchir, dans l'idée de soit le valider ou le changer. Il ajoute que la question de l'image du Grand-Saconnex est souvent évoquée, et avec le futur nœud des transports en commun, cela mérite d'être réfléchi.

Mme MICHAUD ANSERMET a plusieurs questions d'habitants à transmettre. Premièrement, elle aimerait savoir où en sont les travaux pour la rampe d'accès au 18, chemin François-Lehmann. Deuxièmement, certaines personnes demandent s'il ne serait pas possible de mettre en place un centre de vaccination à Palexpo, pour que les personnes à mobilité réduite et les aînés puissent plus facilement s'y rendre sans devoir payer un taxi. Palexpo étant libre, et les taxis étant chers, peut-être serait-il possible d'organiser quelque chose. Par ailleurs, Mme MICHAUD ANSERMET signale le fait qu'une personne nourrit les corneilles tous les matins au chemin François et sur le parc entre Lehmann et les Marronniers et demande s'il est possible d'intervenir à ce sujet. Enfin, elle relève qu'il y a eu des tensions lors d'une récente campagne d'information de la société Pestalozzi et propose qu'à l'avenir l'administration communale prévienne et informe les habitants au sujet de ces démarchages, via le site de la commune.

M. JIMAJA aimerait répondre par rapport à la question sur Palexpo. Il explique que ce n'est pas tant le personnel qui manque que les doses de vaccins, pour ouvrir un centre de vaccination. Il indique que plusieurs personnes se sont portées volontaires, y compris le président de l'Association des Transports Saconnésiens, afin d'aider les personnes âgées qui doivent traverser le canton pour se faire vacciner. Il est vrai qu'il est compliqué de demander à une personne de 90 ans de se faire vacciner de l'autre côté du canton, et qu'un taxi pour l'aller et retour coûte plus de CHF 100.-. Cependant, tant qu'il n'y a pas plus de doses de vaccins, il n'est pas vraiment possible d'ouvrir davantage de centres.

M. POMATTO donne des explications sur la rampe au chemin François-Lehmann. Il indique qu'une estimation pour une plateforme à CHF 26'000.- a été reçue, cependant il y a un problème d'espace en bas de l'escalier. Au vu de la largeur du trottoir à cet endroit-ci, il n'est pas possible d'y mettre un muret. De plus, les plateformes pour handicapés ne tournent pas à 90° pour l'instant, et il faudrait complètement revoir l'entrée, avec un mur plutôt que des barrières en métal et en verre comme actuellement. Enfin, comme il s'agit d'une voie de sortie incendie, il n'est pas possible d'en diminuer la taille. Un architecte a été mandaté afin de présenter un projet.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi le projet de transports collectifs 2025 ne permettra plus de rejoindre l'aéroport directement, obligeant les citoyens à prendre le tram, puis le bus, ce qui n'est pas pratique avec les poussettes et bagages. Deuxièmement, elle demande si tous les résidents des EMS « Résidence Saconnay » et « Les Pins » ont déjà été vaccinés contre la COVID-19 (pour autant qu'ils soient éligibles et consentants).

Mme MAMIN-TISSOT a une question par rapport au courrier de l'A3S. Il ne lui semble pas qu'il ait été décidé quel suivi le CM souhaite lui accorder. Elle propose par ailleurs de

préciser au président que la motion orale n'était pas celle de M. STEINER mais bien de l'ensemble du CM.

Le Président répond que le bureau doit discuter de ce que le CA fera pour la convocation en commission. Une réponse sera donnée à la lettre, ainsi qu'une précision sur le fait que la motion était soutenue par tous les groupes.

Mme TISSOT-BUCHOUX relaie les remarques de certains habitants qui trouvent que la commune devient sale par endroits (mégots, papiers, masques, etc.), notamment au chemin Bétems qui connaît beaucoup d'entreposages sauvages de déchets encombrants hors des dates de levées.

M. JIMAJA répond que le problème au chemin Alfred-Bétems est connu depuis longtemps. Il indique qu'un projet participatif est en train d'être élaboré pour impliquer les habitants, les propriétaires et les régies afin d'assainir l'endroit, car celui-ci n'est pas propriété intégrale de la commune, puisque l'arrière est privé. Le projet n'a pas encore abouti mais est en bonne voie. Il ajoute que les encombrants sont déposés aussi bien à l'arrière qu'à l'avant, et qu'il serait possible de mettre en place des mesures répressives, cependant on ne sait pas qui est responsable de ces dépôts. Par ailleurs, pour la plupart de ces immeubles, il n'y a plus de concierges et il est difficile de dire qui est responsable de quoi. Pour l'instant on n'a pas encore trouvé de solution, et il souligne le fait que ces dépôts sauvages ne sont pas forcément du fait des habitants du périmètre.

Mme TISSOT-BUCHOUX note qu'un dépôt en amène souvent un autre.

M. POMATTO précise que, pour ce qui est des déchets et encombrants, cela ressort à présent de la police et de Mme PORTIER, et non plus des Equipements publics. Depuis 2-3 mois, des photos ont été prises et un courrier a été envoyé à tous les locataires. Il fait remarquer que, par exemple, il n'y avait rien vendredi soir mais le samedi matin tout était déjà plein, et même avec des concierges il est difficile d'exiger d'eux qu'ils passent la nuit à côté des containers pour les surveiller. La commune a essayé de faire pression sur la régie, et a même débarrassé hors des périodes prédéfinies pour les encombrants.

M. VEIGA LÖFFEL rappelle qu'en novembre, il avait demandé de pérenniser la diffusion des séances. Maintenant que le public n'a plus accès à celles-ci, il répète sa demande.

Le Président explique qu'elles sont à présent pérennisées. Ce soir a lieu la première diffusion depuis l'hébergeur Infomaniak. Une réflexion a été menée ces derniers mois et le bureau en collaboration avec le CA ont pris le temps de trouver une solution à long terme avec un fournisseur d'accès local.

M. VEIGA LÖFFEL se réjouit de cette nouvelle.

M. BAECHLER aimerait connaître le processus de distribution des flyers et autres feuillets d'information de la commune, car il semblerait que certaines zones marginales ne soient pas toujours bien desservies.

12. <u>Communications et divers</u>

12.1 Agenda

12.2 <u>Autres communications/remarques</u>

Le Président aimerait remercier le CA et le service informatique pour la solution qu'ils ont trouvée au niveau des diffusions.

Mme GIROD aimerait féliciter le Conseil administratif pour avoir finalement mis en ligne le trombinoscope des employés communaux. Personnellement, cela lui change la vie. En septembre 2017 déjà elle avait fait cette proposition à la commune, qu'elle a réitéré en février 2019, et maintenant que cela a été fait, 40 mois plus tard, elle aimerait offrir ses félicitations pour cette transparence totale.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à minuit.

La Secrétaire Peta GIROD Le Président Matthieu Steiner

Ann. Ment.